

**+EVALUATION EXTERNE DE LA COOPERATION DE L'UE AVEC L'AFRIQUE DE L'OUEST (2008-2016)**  
**"FICHE CONTRADICTOIRE" – PRINCIPALES RECOMMANDATIONS<sup>1</sup>**

Recommandations	Réponses des Services	Suivi (une année après)	Suivi (post 2020)
<b>Recommandations transversales</b>			
<p><b>R1. Préparer la poursuite de la coopération avec l'Afrique de l'Ouest au-delà de 2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Préparer une communication conjointe (Commission européenne et SEAE) au Conseil et au Parlement sur le thème de l'intégration régionale dans les pays en développement.</li> <li>- 2. Organiser un dialogue spécifique avec les acteurs d'Afrique de l'Ouest : organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, G5 Sahel, MNJTF), Etats-membres, représentants du secteur privé et organisations de la société civile.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Désaccord : pas de valeur ajoutée d'une telle communication par rapport notamment à celle sur la nouvelle Alliance Europe-Afrique pour des investissements et emplois durables qui mentionne clairement l'importance de poursuivre les efforts d'intégration régionale et continentale. L'approfondissement de l'intégration régionale et continentale est confirmé comme un des piliers pour un développement soutenable de l'Afrique aligné sur les orientations des SDGs et le nouveau Consensus européen. Cette communication récente précise la vision de l'UE en soutien de l'intégration régionale et répond ainsi à la recommandation de l'évaluation. Les conclusions de l'évaluation qui remettent en cause le modèle d'intégration régionale comme modèle porteur de stabilité et croissance n'est pas partagé. L'UE et la CEDEAO ont à plusieurs reprises souligné l'importance de poursuivre et perfectionner leurs efforts d'intégration actuels.</li> <li>2. Accord partiel : Compte tenu que la préparation d'une communication sur l'intégration régionale n'est pas considérée comme pertinente, cette deuxième recommandation qui encourage l'organisation d'un dialogue spécifique dans le cadre de la préparation de cette communication perd son objectif principal. Toutefois, nous sommes d'accord qu'un dialogue régulier sur les questions d'intégration régionale avec toutes les parties prenantes est important. A présent, ce dialogue existe dans le cadre du Comité d'Orientation Stratégique (COS) annuel et dans le cadre du dialogue politique annuel. La Conférence Emploi et Croissance en Afrique de l'Ouest organisée en juin 2017 en est un témoignage également. L'implication du secteur privé et des OSC, moyennant un renforcement de leurs capacités d'analyse régionale, pourrait constituer un apport dynamique dans le dialogue régional à mener essentiellement au niveau des Délégations régionales</li> </ol>		
<p><b>R2. Organiser des capitalisations par grands thèmes de la coopération régionale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Mener des travaux d'économie politique.</li> <li>- 2. Organiser, de manière régulière des processus de capitalisation par grands thèmes avec les différents services concernés au sein des institutions européennes, les institutions bénéficiaires de cette coopération, les organisations de la société civile ainsi que les agences d'exécution.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accord : une analyse plus fine régulièrement mise à jour de l'économie politique de la région en particulier intégrant l'impact du Nigéria sur le reste de la région de l'A.O. et les questions sécuritaires en constante évolution et dégradation serait très utile.</li> <li>2. Accord : Le COS et le séminaire régional annuel permettent déjà un tel processus de capitalisation. Les organisations régionales devraient assurer le rôle de chef de file dans l'organisation d'éventuelles rencontres complémentaires. L'organisation d'un séminaire visant à tirer les enseignements des réussites et des échecs dans la lutte contre les trafics de drogue sera organisé un 2019.</li> </ol>		
<p><b>R3. Poursuivre l'amélioration de l'organisation institutionnelle de la coopération régionale avec l'Afrique de</b></p>			

<sup>1</sup> Se référer au rapport principal (p. 67 à 73) qui détaille les 8 recommandations transversales et les 5 recommandations sectorielles.

<p><b>l'Ouest</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Renforcer les effectifs du secteur « coopération régionale » au sein de l'unité chargée de l'Afrique de l'Ouest de la DG DEVCO et des DUE régionales (Nigeria et Burkina Faso) et les moyens alloués aux DUE en charge du pilotage et du suivi de programmes régionaux.</li> <li>- 2. Intensifier les concertations et coordination entre DUEs.</li> <li>- 3. Améliorer le processus de négociation des conventions PAGODA afin de s'assurer de l'existence d'une réelle convergence de vues entre l'UE et les agences d'exécution à propos des objectifs, des résultats attendus et des approches des programmes régionaux.</li> <li>- 4. Encourager le partage d'expériences entre les administrations de l'UE et celles d'Afrique de l'Ouest (OR et Etats).</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Désaccord : Il n'est pas réaliste d'augmenter les RH au niveau de DEVCO et des DUE régionales compte tenu des restrictions d'effectifs mais pourrait être partiellement compensé par une augmentation des budgets mission et par un renforcement de l'AT auprès des O.R. tout en évitant tout effet de substitution de cette AT qui affaiblirait l'appropriation indispensable des O.R.</li> <li>2. Accord : voir point 1 et organisation de CODELAO sur les questions régionales. En complément des opportunités d'échange d'informations qui existent aujourd'hui (COS, Séminaires régionaux, Coopération days), l'échange d'information sur les questions régionales sera intensifié à l'aide de technologies existantes</li> <li>3. Accord partiel : La convergence devrait plutôt être recherchée d'abord avec les OR, les EM et les agences et puis avec l'UE. L'appropriation des EM et des OR est souvent faible et le recours aux agences dans le cadre des PAGODAS peut apparaître comme une substitution par les agences vis-à-vis des OR et de l'UE et un renforcement de la faible appropriation de ces derniers.</li> <li>4. Accord : le partage d'expérience est essentiel et avec une grande valeur ajoutée. 2018 a vu des développements intéressants en ce sens, notamment les échanges être les services juridiques de la Commission européenne et les juristes de la CEDEAO, les échanges/ formation entre les services de l'administration et du protocole de la CEDEAO et ceux de la CE/ EEAS et les services touchants les questions de commerce et secteur privé de la CEDEAO et les services TRADE et GROW de la CE.</li> </ol>		
<p><b>R4. Renforcer la place des questions régionales dans le dialogue sur les politiques mené au niveau national</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Mener ce dialogue avec chacun des Etats-membres de la CEDEAO (et de l'UEMOA).</li> <li>- 2. Examiner la faisabilité de l'allocation d'enveloppes financières supplémentaires qui seraient accordées à <u>chacun</u> des pays de la région à la condition que <u>tous</u> aient respecté ou mis en œuvre des engagements régionaux.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accord : le manque de dialogue au niveau national sur les questions régionales est le maillon faible de la coopération régionale. Les EM connaissent mal les programmes régionaux et les synergies ne sont donc pas systématiquement recherchées. Ce dialogue renforcé est aussi de la responsabilité du SEAE.</li> <li>2. Accord partiel : La décision des allocations financières sera faite dans le cadre du prochain MFF 2021-2027 (Cadre Financier multi-annuel). Cependant des enveloppes financières régionales par pays existent déjà. (Programme compétitivité par exemple).</li> </ol>		
<p><b>R5. Améliorer la cohérence et la synergie entre les différentes interventions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Pour le secteur « intégration économique régionale » grâce à : l'amélioration de la circulation de l'information entre les agences d'exécution, les DUE (régionales et nationales) et les ORDM ; une bonne coordination des composantes portant sur la promotion du commerce et des exportations et le renforcement de la compétitivité des entreprises ; une nouvelle architecture du programme compétitivité.</li> <li>- 2. Pour le secteur « paix et sécurité »,</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accord : l'insuffisance des informations échangées entre les parties affaiblissent une bonne coordination. Une présence renforcée de tous les acteurs aux COPIL suivant le calendrier prévu et une disponibilité des informations en qualité et en temps ainsi qu'un système renforcé de reporting et de monitoring assurés, devrait permettre d'améliorer la cohérence et les possibles synergies. On note que le premier Comité de Pilotage stratégique du programme a eu lieu cette année ce qui a permis un échange d'informations et coordination.</li> <li>2. Accord : il existe une collaboration entre les missions CSDP, la DUE, les OI et les Etats tiers autour des indicateurs sécurité qui</li> </ol>		

<p>grâce à : la définition et l'application de modes plus fluides de circulation de l'information thématique entre tous les services concernés au sein des institutions européennes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3. Pour le secteur « SANAD&amp;R » grâce à la poursuite des efforts de coordination stratégique et opérationnelle entre ECHO et DEVCO.</li> <li>- 4. Pour le secteur « gestion des ressources naturelles » grâce à une planification des interventions sur une période suffisamment longue.</li> </ul>	<p>pourrait être encore renforcée par une plus grande fluidité de l'information entre les services.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3. Accord partiel: la coordination ECHO-DEVCO ne semble pas le point principal à améliorer. En revanche le PAGR-SANAD pourrait jouer un tel rôle. Les COPIL CEDEAO-CILSS contribuent aussi au partage d'information et de décisions.</li> <li>4. Accord partiel : l'expérience du passé a montré qu'il est très hypothétique de planifier les interventions sur du long terme et d'éviter des périodes de gap vu la complexité des montages et des intervenants. La problématique sécuritaire devient centrale et se superpose aux autres dimensions ce qui complexifie encore plus les situations.</li> </ul>		
<p><b>R6. Renforcer la culture du suivi-évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Appuyer la CEDEAO dans le développement de ses outils et capacités de suivi-évaluation de l'intégration régionale.</li> <li>- 2. Renforcer la « culture du suivi-évaluation » dans les programmes de coopération régionale de l'UE.</li> <li>- 3. Mettre en place des outils de communication centrés sur les résultats, donnant une meilleure visibilité aux progrès de la région en matière d'intégration et de coopération.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Accord partiel : La difficulté du suivi-évaluation des programmes régionaux réside dans leur transversalité et leur caractère multi pays. Il faut renforcer les capacités des OR dans le domaine tout en les sensibilisant sur l'approche axée sur les résultats et sur la nécessaire auto-évaluation et autocritique.</li> <li>2. Accord : généraliser les missions de suivi et d'évaluation dans chaque programme régional : ex-ante pour un bon démarrage, à mi-parcours pour d'éventuelles réorientations et fin de parcours pour une éventuelle suite et pour capitaliser les résultats.</li> <li>3. Accord : doter les programmes d'un budget communication suffisant pour assurer une visibilité optimale auprès de tous les acteurs dans tous les pays concernés.</li> </ul>		
<p><b>R7. Intensifier la prise en compte des dimensions transversales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Incorporer ces aspects dans les accords avec les OR et autres maîtres d'ouvrage.</li> <li>- 2. Tenir compte de ces dimensions dans l'élaboration des TdR pour toute mission de formulation, en donnant les moyens pour la réalisation d'analyses socio-économiques approfondies.</li> <li>- 3. Donner une importance plus forte à ces dimensions dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Accord : les prise en compte des dimensions transversales avec les OR suppose l'existence de stratégies et politiques sectorielles régionales régulièrement actualisées ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.</li> <li>2. Accord : La faiblesse des statistiques et donc des indicateurs au niveau régional rend souvent difficile la prise en compte concrète de ces dimensions transversales et la réalisation d'analyses socioéconomiques approfondies particulièrement longues et difficiles.</li> <li>3. Accord : pour favoriser la prise en compte correcte de ces dimensions, il conviendrait de les inclure de manière détaillée et opérationnelle dès le cadre logique (indicateurs, statistiques, sources de vérification).</li> </ul>		
<p><b>R8. Améliorer les démarches de renforcement des capacités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Prendre en compte à la fois les ORDM et les autres acteurs : fédérations d'acteurs du secteur privé, réseaux d'organisations de la société civile, etc.</li> <li>- 2. Améliorer la pertinence et la cohérence des stratégies et démarches de renforcement des capacités y compris concernant le type d'assistance technique et en mettant en œuvre un dispositif de type TAIEX.</li> </ul>	<p>NB général : La vraie question n'est-elle pas plutôt dans le transfert des compétences et la réduction significative des habitudes de substitution de l'AT expatriée en général que dans le renforcement de capacité régulièrement tenté depuis de nombreuses années ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Accord partiel : tenant compte de la remarque générale en NB, la prise en compte des autres acteurs et de leurs besoins réels de renforcement de capacité surtout à l'échelle régionale est importante pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle.</li> <li>2. Accord : mais en faisant plus attention à l'ancrage institutionnel des AT et au partage d'expériences.</li> </ul>		

- 3. Mettre en place des dispositifs de suivi-évaluation des dispositifs de renforcement des capacités.	3. Accord : évident pour en mesurer l'efficacité mais compte tenu encore une fois du NB général.		
---	--	--	--

<b>Recommandations sectorielles</b>			
<b>Paix et sécurité</b>			
Pas de recommandation spécifique hormis l'amélioration du partage des informations afin d'améliorer la cohérence et les synergies présentée en recommandation 5.			
<b>Intégration économique régionale</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Soutenir la relance du processus d'intégration économique régionale en appuyant une double dynamique : celle des états et celle du secteur privé.</li> <li>- 2. Mieux prendre en compte les dimensions d'inclusivité et de durabilité des processus de croissance.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accord : mais la question est d'abord politique avec d'une part le poids et la résistance du Nigéria dans les questions TEC et APE et d'autre part l'impact plus réduit de ces questions dans les PMA d'A.O (10 Etats sur 15).</li> <li>2. Accord : recommandation difficile à mesurer et à évaluer pour une meilleure prise en compte par les décideurs politiques.</li> </ol>		
<b>Transport</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Poursuivre les opérations de blending.</li> <li>- 2. Mettre en œuvre un programme régional qui vise à promouvoir l'alignement progressif des politiques nationales sur les directives régionales.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accord : Le cadre actuel pour le financement des infrastructures et l'AIP (continental) est le blending dont il conviendrait toutefois d'améliorer la visibilité de l'UE par une meilleure communication.</li> <li>2. Accord : l'expérience avec l'article 14 de l'UEMOA sur la surcharge à l'essieu indique bien que cette question relève surtout de la volonté politique des EM de la région.</li> </ol>		
<b>Energie</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Poursuivre les opérations de blending en renforçant les liens avec les actions engagées sur PIN.</li> <li>- 2. Mettre en œuvre un programme régional pour améliorer la libéralisation et la régulation du secteur.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accord : le secteur de l'énergie est clairement le candidat idéal pour développer nos interventions d'investissements et d'implication du secteur privé à condition qu'au préalable la gouvernance et la régulation du secteur soit assurée et effective.</li> <li>2. Accord : voir point 1. La pertinence au niveau régional est renforcée par la similitude des problèmes de régulation dans la plupart des pays de l'A.O.</li> </ol>		
<b>Sécurité alimentaire et agriculture</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Approfondir la connaissance sur le fonctionnement du secteur pour lever les contraintes majeures.</li> <li>- 2. Améliorer la coordination entre OR et PTF et accompagner les processus de réforme en cours vers une rationalisation des dispositifs institutionnels.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accord : utilisation d'outils de DEVCO comme la plateforme DESIRA pour appuyer les programmes de recherche dans ce domaine. Les investissements dans la R&amp;D notamment sur les contraintes socioéconomiques et sur le foncier des exploitations agricoles devrait être renforcés ainsi que la formation professionnelle technique et en apprentissage.</li> <li>2. Accord : Plusieurs structures existent déjà comme le CILSS et le RPCA (Réseau de Prévention des Crises Alimentaires) qui devraient être plus systématiquement utilisées et appuyées par les OR et les PTF.</li> </ol>		
<b>Environnement</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Compléter l'approche normative actuelle « descendante » par une approche « de bas en haut ».</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accord partiel : la recommandation sectorielle reste générale et notre approche future de la coopération régionale en matière d'appui à l'environnement et à la lutte contre le changement climatique inclura la gestion de l'eau et les forêts et portera un accent particulier sur les trafics en lien avec la sécurité des personnes. Dans le cadre de l'appui aux activités économiques, le développement de services écosystémiques liés aux aires protégées sera un axe fort dans une optique de développement durable. La mise en</li> </ol>		

	<p>réseau inclura les organisations de la société civile et les populations bénéficiaires. L'approche bottom-up est plus difficile dans un contexte régional et se retrouve plus facilement dans la déclinaison des programmes régionaux au niveau national. Des problématiques plus directement liées à la GRN (Gestion des Ressources Naturelles) et à la production agricole comme les questions de gestion de la fertilité des sols constituent un bon exemple pour favoriser ce type d'approche.</p>		
--	---	--	--